

AVIS A LA POPULATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Morlon sont convoqués en assemblée communale :

**LE JEUDI 19 MAI 2022 A 20h00
A L'AULA DU CO DE RIAZ**

Tractanda

1. **Procès-verbal du 15 décembre 2021** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 64; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année 2021 uniquement, de 84.3% à 74.3%**
 - 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2021 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 84.3% à 74.3% sur le revenu et la fortune des personnes physiques
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. **Comptes 2021**
 - 3.1 Présentation des comptes de fonctionnement
 - 3.2 Présentation des comptes d'investissements
 - 3.3 Rapport de l'organe de révision
 - 3.4 Rapport de la commission financière
 - 3.5 Approbation des comptes
4. **Modification des statuts de l'association intercommunale du Réseau de santé et des soins de la Gruyère (RSSG). Augmentation de la limite de l'endettement** (les statuts sont à disposition auprès du secrétariat communal et figurent sur le site internet de la commune)
5. **Approbation des nouveaux statuts de l'association « Secours Sud Fribourgeois »** (les statuts sont à disposition auprès du secrétariat communal et figurent sur le site internet de la commune)
6. **Approbation de la création de la nouvelle corporation forestière en Gruyère : statuts, clé de répartition et de péréquation et investissements** (les statuts et le rapport explicatif sont à disposition auprès du secrétariat communal et figurent sur le site internet de la commune)
7. **Divers**

Morlon, le 25 avril 2022

LE CONSEIL COMMUNAL